

Index AI : PRE01/315/2011
23 June 2011

RDC. De nouveaux viols collectifs sont une conséquence effroyable de la faiblesse de l'appareil judiciaire

Les nouveaux viols collectifs commis par des éléments de l'armée de la République démocratique du Congo (RDC) résultent de l'incapacité du gouvernement congolais à traduire en justice les auteurs présumés d'atteintes aux droits humains.

D'après de nouvelles informations parvenues à Amnesty International, dans la nuit du 11 juin des combattants d'un ancien groupe armé qui avaient été intégrés à l'armée nationale congolaise ont déserté un camp d'entraînement militaire, attaqué le village de Nyakiele, près de Fizi, dans l'est du pays, et violé un nombre de femmes qui pourrait s'élever à une centaine.

Certains membres de ce groupe armé avaient déjà précédemment été impliqués dans un viol collectif, dans la même zone, en janvier 2011.

« L'incapacité de la République démocratique du Congo à poursuivre en justice les membres de sa propre armée et des groupes armés pour des crimes relevant du droit international a entretenu une culture de l'impunité et entraîné des attaques répétées contre les civils », a déclaré Erwin van der Borgh, directeur du Programme Afrique d'Amnesty International.

D'après des sources d'information locales, un militaire haut gradé de l'armée congolaise, le colonel Kifaru Niragiye, a appris qu'il devait être rétrogradé à l'issue d'une formation qui se déroulait au centre de formation militaire de Kananda, dans le Sud-Kivu.

Il aurait fait défection et quitté le centre le 9 juin, accompagné d'environ 150 de ses soldats. Le groupe s'est rendu à Nyakiele, où il s'est livré à des viols et à des pillages. Il a ensuite envahi d'autres villages de la région, et forcé des civils à transporter des biens volés.

En février 2011, l'adjoint du colonel Kifaru et huit autres hommes avaient été déclarés coupables de « crimes contre l'humanité » par un tribunal militaire et incarcérés pour le viol d'au moins 60 femmes lors d'une attaque sur la ville de Fizi, début janvier 2011.

Les enquêtes progressent lentement sur les atrocités commises dans le Nord-Kivu en juillet et août 2010, au cours desquelles plus de 300 femmes, hommes, garçons et filles ont été systématiquement violés.

Amnesty International demande que des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales soient menées dans les meilleurs délais sur ces crimes, conformément aux normes internationales en la matière ; elle demande également que, dès lors qu'il existe suffisamment de preuves recevables, les auteurs présumés de ces crimes soient jugés, mais ne soient pas condamnés à mort.

Le gouvernement doit prendre immédiatement des mesures effectives pour garantir la protection des victimes et des témoins durant ces enquêtes et après leur clôture. Il doit également fournir rapidement aux

victimes des soins médicaux et une aide psychologique pour les aider à surmonter leurs traumatismes.

Complément d'information

Le Rapport du projet Mapping des Nations unies, publié en 2010, a rassemblé des informations sur les violations des droits humains commises entre 1993 et 2003 en RDC ; il souligne que la faiblesse de l'appareil judiciaire congolais constitue l'un des principaux obstacles qui empêchent de révéler la vérité, de rendre justice et d'accorder réparation aux victimes.

Un avant-projet de loi est en cours de discussion en RDC en vue de la création d'un tribunal spécial chargé de juger les auteurs de violations graves du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire.